

ENTRÉE EN COLOMBIE ET INFORMATIONS SUR LE VISA COURTOISIE

A. Exemption de visa : Nationalités et Conditions Spéciales

Nationalités et passeports exemptés de visa

La Colombie exempte un groupe de 102 nationalités et territoires de l'obligation de visa de visiteur (V) pour les séjours de courte durée (moins de 90 jours). En vertu de cette exemption, les délégués de ces nationalités accrédités pour certains événements internationaux approuvés par le gouvernement colombien pourront entrer dans le pays sans visa.

Nationalités dispensées de visa Visiteur (V) pour court séjour

Albani	Allemagne	Andorre	Antigua-et-Barbuda	Argentine
Australie	Autriche	Azerbaïdjan	Bahamas	Barbade
Belgique	Belize	Bolivie	Bosnie-Herzégovine	Brésil
Brunei-Darussalam	Bulgarie	Bhoutan	Canada	République Tchèque
Chili	Chypre	République de Corée	Costa Rica	Croatie (Hrvatska)
Danemark	Dominique	Équateur	Salvador	Émirats arabes unis
Slovaquie	Slovénie	Espagne	États-Unis d'Amérique	Estonie
Fidji	Philippines	Finlande	France	Géorgie
Grenade	Grèce	Guatemala	Guyana	Honduras
Hongrie	Indonésie	Irlande	Islande	Îles Marshall
Îles Salomon	Israël	Italie	Jamaïque	Japon
Kazakhstan	Lettonie	Liechtenstein	Lituanie	Luxembourg
Macédoine du Nord	Malte	Maroc	Mexique	Micronésie
Moldavie	Monaco	Monténégro	Norvège	Nouvelle-Zélande

Pays-Bas	Oman	Palaos	Panama	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay	Pérou	Pologne	Portugal	Qatar
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	République dominicaine	Roumanie	Russie (Fédération)	Saint-Kitts-et-Nevis
Samoa	Saint-Marin	Sainte-Lucie	Saint-Siège	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Serbie	Singapour	Suède	Suisse	Suriname
Trinité-et-Tobago	Türkiye	Ukraine	Uruguay	Venezuela

Passeports de territoires spéciaux exemptés de visa de visiteur (V) pour court séjour

Hong Kong – Région Administrative Spéciale de la République Populaire de Chine	Ordre Souverain Militaire de Malte
--	------------------------------------

Dispense conditionnelle de visa

L'exemption de visa s'applique également aux ressortissants du *Cambodge, de l'Inde, du Nicaragua, du Myanmar, de la République populaire de Chine, de la Thaïlande, de Taiwan et du Vietnam* qui prouvent au moment de leur arrivée en Colombie qu'ils disposent d'un permis de séjour permanent, ou d'un visa valable plus de six mois, délivré par les États-Unis ou l'un des pays appartenant à l'espace Schengen ; sinon, les participants de ces 8 nationalités doivent obtenir un visa conformément aux dispositions de la section B.

En outre, la Colombie exempte également du visa de visiteur les étrangers qui s'avèrent être des résidents permanents dans l'un des pays de l'*Alianza del Pacífico (Chili, Mexique et Pérou)* ou de la *Comunidad Andina de Naciones (Bolivie, Équateur et Pérou)*, quelle que soit leur nationalité.

Exemption de visa en vertu d'accords bilatéraux pour les titulaires de passeports diplomatiques, officiels et de service

La Colombie a signé avec certains pays des accords bilatéraux sur l'exemption de visa de visiteur pour les titulaires de passeports diplomatiques, officiels et de service - La Colombie a signé des accords bilatéraux avec 15 pays pour exempter les titulaires de passeports diplomatiques, officiels et de service de l'obligation de visa. Si un participant ne remplit aucune

des autres conditions d'exemption de visa mentionnées ci-dessus, mais qu'il/elle est titulaire d'un passeport diplomatique, officiel ou de service, il/elle doit consulter la liste suivante des accords en vigueur qui permettent l'entrée en Colombie sans visa de visiteur.

Non	ANNÉE	DURÉE DE SÉJOUR AUTORISÉE	TYPE DE PASSEPORT		
			DIPLOMATIQUE	FONCTIONNAIRE	SERVICE
	2013	90 jours	Oui	Oui	Oui
	2018	90 jours sur une période de 180 jours	Oui	Oui	Oui
	2017	30 jours	Oui	Oui	Oui
	1987	30 jours	Oui	Non	Non
	1994	Les titulaires de passeports diplomatiques seront exemptés de visas pour une durée indéterminée, tant que les documents sont valides. Les détenteurs de passeports officiels seront exemptés de visa pour une durée maximale de 6 mois.	Oui	Oui	Non
	2015	90 jours sur une durée de 6 mois	Oui	Oui	Oui
	2001	90 jours, qui peut être prolongé à la demande de la mission ou du consulat auquel le titulaire est rattaché.	Oui	Oui	Non
	1998	30 jours	Oui	Oui	Oui
	2015	90 jours sur une période de 180 jours	Oui	Oui	Oui
	2014	30 jours	Oui	Oui	Non
	2017	90 jours sur une période de 180 jours	Oui	Oui	Oui
	2017	90 jours	Oui	Oui	Oui
	2024	90 jours sur une période de 180 jours	Oui	Oui	Oui
	2013	90 jours	Oui	Oui	Non
	2012	90 jours	Oui	Oui	Non

Informations pour les participants de nationalité canadienne et nicaraguayen

Sur la base du principe de réciprocité, et conformément à la réglementation colombienne en matière d'immigration (Résolution 2676 du 25 août 2023), les ressortissants canadiens qui entrent en Colombie en utilisant la prérogative d'exemption de visa sont soumis au paiement de frais de contrôle d'immigration de 85 dollars canadiens. Les ressortissants canadiens

titulaires d'un visa colombien valide, ainsi que les agents diplomatiques, consulaires et de service de ce pays, sont exonérés du paiement de ces frais.

Pour la même raison, des frais de 10 dollars américains seront facturés aux ressortissants nicaraguayens qui entrent en Colombie en remplissant la condition d'exemption de visa.

B. Traitement et obtention d'un visa pour les participants dont la nationalité n'est pas exemptée de visa ou n'est pas soumise à d'autres conditions d'exemption.

Pour les participants dûment accrédités qui ne remplissent aucune des conditions énoncées à la section A, le gouvernement de la Colombie a mis en place une procédure accélérée de demande et d'obtention d'un visa (VISITOR (V) COURTOISIE - ACCORD INTERNATIONAL). Il est entièrement électronique, gratuit et ne nécessite pas d'aucun entretien, ni de vérification ou de saisie de données biométriques autres que la photographie requise dans le formulaire de demande.

Accédez au formulaire de demande de visa électronique en cliquant sur le lien suivant :

<https://tramites.cancilleria.gov.co/SOLICITUD-VISA-CORTESIA>

Veuillez noter que le régime des visas en Colombie ne prévoit pas le « *visa à l'arrivée* ». Par conséquent, chaque participant soumis à l'obligation de visa doit l'obtenir, avant le voyage, et le présenter à l'entrée sur le territoire colombien.

Gardez à l'esprit les recommandations suivantes pour une demande de visa réussie :

- Remplissez la demande de visa avec une préparation appropriées. Il est recommandé de le remplir presque immédiatement après l'obtention de l'accréditation par le participant, ou au moins deux (2) mois avant la date prévue de l'événement en Colombie. Le délai légal pour le processus d'étude d'une demande de visa est de trente (30) jours calendaires. Éviter, si possible, de remplir la demande de visa à la dernière minute ou quelques semaines ou jours avant le début de l'événement.
- Prévoyez au moins 30 minutes pour remplir la demande électronique de visa, de préférence à l'aide d'un ordinateur de bureau ou d'un ordinateur portable (pas d'une tablette ou d'un téléphone cellulaire). Assurez-vous d'avoir déjà les documents requis pour le visa, en PDF, parfaitement lisibles, sans coupures, taches ou taches qui rendent difficile leur lecture complète. N'utilisez pas de photos de documents. La taille maximale autorisée des documents est de 5 Mo.

- Assurez-vous d'enregistrer une adresse e-mail valide dans la demande de visa.
 - Les exigences pour la demande de visa (VISITOR (V) COURTOISIE - ACCORD INTERNATIONAL) pour les participants accrédités pour les événements sont les suivantes :
1. Copie de la page principale (données biographiques) du passeport prévu pour entrer en Colombie. Ce passeport doit être le même que celui utilisé pour obtenir l'accréditation de la COP, il doit être valable plus de six (6) mois, à compter de la date d'entrée prévue en Colombie, être en bon état et avoir des pages libres pour les tampons.
 2. Joignez des photographies récentes, claires, en couleur et à bonne résolution (format JPG, maximum 300 ko), fond blanc, 4 x 3 centimètres. Le visage doit être face à la caméra et avec une expression neutre, la tête complète et centrée, les deux yeux ouverts ; les cheveux et les accessoires ne doivent pas couvrir la tête ou le visage (les photos avec des ombres, ou prises à partir d'un passeport ou d'autres documents ne sont pas autorisées).
 3. Notes officielles émises par l'Organisation Internationale responsable de l'événement en Colombie, y compris l'invitation ou la lettre d'accréditation. Ces notes doivent contenir clairement les noms et prénoms des participants, ainsi que leur nationalité et leur numéro de passeport.

Une fois la demande de visa électronique terminée, le demandeur/participant peut vérifier l'état de la demande de visa via le lien suivant, en fournissant le numéro de passeport, la nationalité et le numéro du control (*número de solicitud*) :

<https://tramitesmre.cancilleria.gov.co/tramites/enlinea/consultarEstadoSolicitud.xhtml>

C'est le SEUL moyen approprié de vérifier l'état de la demande de visa. Les demandes de renseignements relatives à l'état de la demande de visa ne recevront pas de réponse par courriel.

Les décisions ou questions concernant la demande de visa seront transmises en temps opportun à l'adresse électronique du demandeur enregistrée dans la demande.

Une fois la demande approuvée, le visa (e-visa) sera envoyé à l'adresse e-mail. Aucun tampon de visa n'est requis dans le passeport. Il est permis d'entrer en Colombie avec le visa sur un appareil électronique ou avec une copie lisible imprimée sur papier.

C. Contrôle de l'immigration, Exemption de Passeport, Mesures Sanitaires et Transport Aérien

Contrôle de l'immigration

Avant d'entrer en Colombie, il n'est pas nécessaire d'effectuer aucun type d'enregistrement électronique devant de l'Autorité de l'Immigration. Toutefois, à l'arrivée sur le territoire colombien, l'Autorité *Migración Colombia* peut exiger à tout moment, en plus du passeport en cours de validité et du visa, pour les participants dont la nationalité l'exige, ou qui ne sont couverts par aucune autre mesure d'exemption du visa, les documents d'accréditation pour participer à l'événement.

Exemption de Passeport

Les ressortissants des pays de la Communauté andine des nations (CAN) et du Marché commun du Sud (MERCOSUR) sont exemptés de l'obligation de passeport et peuvent entrer en Colombie en tant que touristes pour des séjours de courte durée en utilisant leur document d'identification national comme document de voyage valide. L'autorité d'immigration (*Migración Colombia*) peut accorder au voyageur un permis d'entrée et de séjour (PT) à son arrivée, qui lui permettra de participer à l'événement international, conformément aux dispositions de la réglementation en matière d'immigration. Il est important que le voyageur soit en possession de la documentation qui l'accrédite en tant que participant, car l'autorité d'immigration peut l'exiger.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :

<https://www.migracioncolombia.gov.co/entidad/ingreso-can-y-mercosur>

Santé et vaccins

Pour vous prémunir contre les revers pendant votre séjour en Colombie, il est utile de prendre en compte quelques recommandations générales en matière de santé et de vaccination.

Vaccins



La vaccination contre la fièvre jaune est exigée pour l'entrée en Colombie des voyageurs en provenance de l'Angola, de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda et du Brésil.

Actuellement, aucun vaccin n'est requis pour entrer en Colombie à l'exception du vaccin contre la fièvre jaune, qui est exigé pour les voyageurs en provenance d'Angola, de la République démocratique du Congo, d'Ouganda et du Brésil. Toutefois, si vous souhaitez visiter des sites touristiques comme le Parc National de la Sierra Nevada de Santa Marta, le Parc National Tayrona ou les différentes réserves amazoniennes, les autorités colombiennes exigeront que vous soyez correctement vacciné contre la [fièvre jaune](#). N'oubliez pas que ce vaccin doit être administré au moins 10 jours avant de voyager vers ces destinations.

D'autres vaccins recommandés, mais non obligatoires, comprennent la vaccination contre l'hépatite A et la fièvre typhoïde. Il en va de même pour les pilules contre le paludisme, qui sont recommandées si vous visitez les régions de forêt tropicale, où nous recommandons également l'utilisation d'insectifuges et de moustiquaires.

Services de médicaments et de soins de santé

Si vous prenez des médicaments, il est essentiel d'apporter votre ordonnance afin de pouvoir les acheter en pharmacie ou en parapharmacie, au besoin. N'oubliez pas de toujours garder à portée de main toute documentation relative à tout problème de santé particulier que vous pourriez avoir et qui devrait être pris en compte en cas d'urgence.

Nous vous recommandons également fortement de souscrire, avant de voyager, une assurance médicale internationale afin de garantir une couverture complète en cas de besoin de soins médicaux.

Un autre conseil clé à suivre dans n'importe quelle partie du pays, quel que soit le climat, est d'utiliser un écran solaire et de rester bien hydraté à tout moment. Gardez à l'esprit que dans certaines régions, il est recommandé de consommer uniquement de l'eau minérale en bouteille. Vous n'aurez aucun problème à trouver de l'eau en bouteille dans n'importe quel magasin local.

Enfin, si vous souffrez d'allergies alimentaires, assurez-vous de toujours vous renseigner sur les ingrédients utilisés dans les repas que vous commandez.

Transport aérien

La Colombie accueillera de nombreux événements internationaux en 2024, ce qui augmentera la demande de services de transport et d'itinéraires internationaux. Il est fortement



recommandé aux participants de réserver leur vol le plus longtemps possible à l'avance afin de s'assurer de leur participation à l'événement en question.

Monnaie locale

Le peso colombien est la monnaie légale du pays. Il est généralement identifié par l'abréviation COP, et vous constaterez que le symbole officiel du peso (\$) est utilisé localement.

Un large choix de billets et de pièces est utilisé. Vous trouverez des pièces de 50, 100, 200, 500 et 1 000 pesos et des billets de 1 000, 2 000, 5 000, 10 000, 20 000, 50 000 et 100 000 pesos, mettant en valeur la richesse et la diversité de la Colombie. Vous pouvez régler vos achats en espèces ou par carte de débit ou de crédit.